

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 juin, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle du Crôt Blin à Levet, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : MMES BARBIER, DUPRIX, GARCIoux, JACQUIN-SALOMON, JOUNEAU, JOCHYMS, HUE, RADUGET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOUILLET, BELLOT, BURLAUD, DAUBORD, FAUCHER, LABAN, MATHÉ, MOREAU, TALLAN.

Suppléant présent : néant

Absents excusés : MMES BAEZA-GLOMON, CAGLIONI, DUBEAUD, PIERRE, PINCZON du SEL, RICHARD, SOUPIZET, MM. DESBOIS, GAMBADE, HORZINSKI, LANDOIS, PELLETIER, PERCHET.

Pouvoirs : MME SENDEL à MME RADUGET, MME SZWIEC à M. TALLAN, M. MANSSENS à MME HUE, M. MARECHAL à M. FAUCHER, M. TALLON à MME BARBIER.

MME JACQUIN-SALOMON est désignée secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 3 avril 2019.

Aucune prise de parole n'étant demandée et aucune observation émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres présents.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Après avoir voté à main levée, le Conseil Communautaire, à 23 voix pour et une abstention

- PROCLAME M. Jean-Paul BELLOT délégué au sein du SMIRTOM du Saint-Amandois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

À l'unanimité de ses membres présents :

- ENTERINE des décisions d'effacement de dettes sur le budget annexe ordures ménagères pour un montant de 116.52 €,
- ACCEPTE des admissions en non-valeur de créances sur le budget annexe des ordures ménagères pour un montant de 522.95 € et le budget annexe de l'assainissement en régie pour un montant de 840.12 €,
- VALIDE les grilles tarifaires des services enfance jeunesse pour l'année scolaire 2019-2020.
- ALLOUE des subventions aux associations suivantes :

✓ Musique en Boischaut Marche	4 000 €
✓ La Compagnie du Mot-Cœur	1 000 €
✓ Les Amis de la basilique	800 €
✓ Les Compagnons de Laubespine	300 €
✓ La Foire aux Ânes – Lignières en Berry	200 €
✓ La Fête agricole Levet-Châteauneuf	500 €
✓ Aresmav-Vallenay	600 €
✓ Les Amis du Four à Chaux	200 €
- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à un adolescent dans le cadre

DB

d'un soutien en direction de jeunes porteurs de projet et apporter un confort matériel nécessaire à son engagement éducatif.

- **ACCORDE** le remboursement de 70 € par enfant de moins de 18 ans du territoire intercommunal aux familles sur les frais d'inscription à Musique en Boischaut Marche,
- **CREER**, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à compter du 15 septembre 2019, un poste d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet (28 h) en Contrat à Durée Déterminée pour une durée de 12 mois jusqu'au 14 septembre 2020 à l'échelon 1,
- **ACCEPTE** l'offre de la société VEOLIA EAU concernant le renforcement de l'autosurveillance de postes de relèvement et d'ouvrage sur les communes de Saint-Baudel, Saint-Loup-des-Chaumes et Vallenay pour un montant HT de 22 705 € et **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au niveau du taux le plus élevé possible pour ces travaux,
- **ACCEPTE** l'offre de la société VEOLIA EAU concernant la réhabilitation et le renforcement de l'autosurveillance du poste de relèvement de la station d'épuration de Saint-Loup-des-Chaumes pour un montant HT de 14 605 € et **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de l'État au titre de la DETR 2019 au niveau du taux le plus élevé possible pour ces travaux,
- **ACCEPTE** le versement d'un fond de concours d'investissement à la commune de Saint-Loup-des-Chaumes pour le réaménagement sécuritaire du bourg sur la RD3 et les enfouissements de réseaux secs dont le montant estimatif s'élève à 145 184,22 € HT soit 174 221,07 € TTC, et **DIT** que le montant du fonds de concours sera de 20 % du montant HT de la part du financement assurée hors subvention par la commune, plafonnée à 5 000 €,
- **ACCEPTE** le versement d'un fond de concours d'investissement à la commune de Levet pour les travaux d'accessibilité extérieure d'un immeuble communal réhabilité en vue d'accueillir un EVS et **PROPOSE** de verser un fonds de concours à la commune de Levet à hauteur de 49% de l'autofinancement de la commune avec un montant maximum de 7 000 €,
- **AUTORISE** la commune de Levet a transféré la maîtrise d'ouvrage portant sur les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales nécessaires à l'opération d'aménagement de la Rue Nationale à Levet à la communauté de communes Arnon Boischaut Cher, et **AUTORISE** le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir,
- **ACCEPTE** le versement d'un fond de concours d'investissement à la commune de Levet d'un montant de 83 550 € pour le réaménagement sécuritaire de la traverse de l'agglomération (RD2144) et la reprise des réseaux d'eaux pluviales dont le montant estimatif s'élève à 417 514 € HT soit 501 016,80 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et documents inhérents,
- **AUTORISE** la commune de Corquoy a transféré la maîtrise d'ouvrage portant sur les travaux de de création d'une zone de stockage et d'infiltration des eaux pluviales nécessaires à l'opération d'assainissement des eaux usées du hameau de la Roche à la communauté de communes Arnon Boischaut Cher et **AUTORISE** le Vice-président délégué aux travaux et à l'assainissement à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir,
- **VOTE** des décisions modificatives budgétaires sur le budget général et le budget annexe de l'assainissement collectif en DSP,

À 22 voix pour et deux abstentions :

- **DONNE** un avis favorable au projet de parc éolien de la SAS EOLIENNES DES VASLINS situé sur le territoire de la commune de Venesmes.

Divers :

M. Jean-Paul BELLOT est désigné membre de la commission « Travaux-voirie-Assainissement » et « environnement/espaces verts ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

